

Séance du 19 juillet 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 13 juillet 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Neys à Mme Durruty, Mme Juzan à Mme Duhart, M. Lalanne à M. Esmieu, M. Salanne à Mme Meyzenc, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Destin à M. Laiguillon, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa, M. Etcheto à Mme Capdevielle, M. Artiaga à M. Pallas.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu – Prolongation du prêt d'un tableau de Paul-César Helleu à Arthemisia Group.

Devant le succès rencontré auprès du public italien, l'exposition intitulée « Giovanni Boldini, Il genio della pittura », organisée à Rome du 4 mars au 16 juillet 2017, est programmée une seconde fois par l'organisateur, Arthemisia Group, à la Venaria Reale de Turin, du 29 juillet 2017 au 28 janvier 2018.

Le lieu permettra de donner un cadre prestigieux à cette exposition, servant au mieux la promotion du peintre italien Giovanni Boldini (Ferrare, 1842 – Paris, 1931), grand ami de Paul-César Helleu.

C'est pourquoi le musée Bonnat-Helleu souhaite prolonger le prêt de l'œuvre ci-dessous pour cette seconde étape turinoise :

Paul-César HELLEU (Vannes, 1859 - Paris, 1927)
Madame Helleu sur la plage de Deauville
huile sur toile
47,9 x 81 cm
inv. 2010.1.46
valeur d'assurance : 200 000,00 € (deux cent mille Euros)

Il est demandé au conseil municipal :

- d'accepter ce prêt, étant entendu que les frais de transport, de convoiement, d'emballage et d'assurance de l'œuvre seront assumés directement par l'emprunteur, dans les conditions déterminées par la Direction générale des patrimoines dans le cadre des prêts inter-musées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prêt correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Marc Wittenberg
Directeur général adjoint des services